



# L'ACCOMPAGNEMENT AU CENTRE DE NOTRE ENGAGEMENT

Parce que le « 100% Santé » impacte la protection santé de vos collaborateurs, MGEN Solutions met à votre disposition ce document pédagogique pour répondre facilement à toutes leurs questions.

Bonne lecture !

LA RÉFORME  
100% SANTÉ  
C'EST COMPRIS  
AVEC MGEN !



# LE " 100 % SANTÉ " ÇA CHANGE LA SANTÉ EN MIEUX

Le « 100% Santé » est une réforme gouvernementale qui favorise l'accès aux soins pour tous. Son but est de rembourser en totalité certains soins et équipements dans 3 postes reconnus comme onéreux et peu pris en charge : les lunettes, les prothèses dentaires et les audioprothèses.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les paniers « 100% Santé », regroupant une sélection de soins intégralement pris en charge, sont intégrés dans le contrat de complémentaire santé MGEN Solutions de vos collaborateurs.

LES PANIERS " 100 % SANTÉ " :  
DES SOINS 100 % PRIS EN CHARGE

**Il existe 3 paniers « 100% Santé » dont les tarifs sont plafonnés : l'optique, le dentaire, l'audiologie.**

Chacun d'eux prévoit un ensemble d'actes et d'équipements totalement pris en charge par l'Assurance maladie et le contrat de complémentaire santé de vos collaborateurs.

Les paniers « 100% Santé » **n'intègrent cependant pas tous les soins et équipements optiques, dentaires ou d'audiologie.** Si vos collaborateurs préfèrent des prestations hors des 3 paniers « 100% Santé », ils restent libres de choisir des soins plus chers... mais avec un reste à charge plus important.

## UNE MISE EN PLACE PROGRESSIVE DE LA RÉFORME

2020



2021



### QUESTIONS DE COLLABORATEURS

**Si mes frais de santé sont 100% pris en charge, pourquoi garder ma mutuelle ?**

Les prestations « 100% Santé » sont uniquement accessibles aux personnes ayant souscrit une offre complémentaire santé responsable comme l'ensemble des offres de MGEN Solutions. D'autre part, cette réforme prend en charge les frais d'une partie des soins et équipements en optique, dentaire et audiology. Les consultations chez le médecin, les médicaments, l'orthodontie enfant, l'hospitalisation ne font pas l'objet de remboursements « 100% Santé ». Pour leur prise en charge, et afin de protéger votre santé, une mutuelle reste donc indispensable.

**« 100% Santé » et Reste à charge zéro, c'est pareil ?**

« 100% Santé » signifie Reste à charge zéro mais seulement sur une sélection de soins et équipements en optique, dentaire et audiology. Tous frais de santé ne sont donc pas tous remboursés à 100% !

**Des soins 100% pris en charge, ça veut dire « bas de gamme » ?**

Pas du tout. Les équipements et soins inclus dans les paniers « 100% Santé » répondent à des exigences de qualité certifiée.



# LE PANIER OPTIQUE

**17**

modèles de montures adultes de différents coloris



PANIER  
“**100 %**

**10** modèles de montures enfants de différents coloris

Verres  
**QUALITÉ**  
garantie pour toutes les corrections

## QUESTIONS DE COLLABORATEURS

### Si je veux des montures de marque, c'est gratuit aussi ?

Non, selon la réforme « 100% Santé », le remboursement des montures en dehors de la sélection du panier « 100% Santé » est plafonné par les Pouvoirs publics à 100€ (au lieu de 150€ avant la réforme).

Cela veut dire que si vous préférez une monture de marque à 380€, votre reste à charge sera d'au moins 280€.

Des lunettes accessibles à tous, c'est maintenant une réalité ! Depuis le 1er janvier 2020, l'opticien a **l'obligation de proposer une solution adaptée aux besoins et au budget de chacun** : au moins un devis « 100% Santé » (classe A) qui intègre le remboursement complet des lunettes et éventuellement un devis « Tarifs libres » (classe B) pour plus de choix de modèles de montures et de verres. La somme restant à payer sera alors en partie prise en charge par le contrat santé MGEN Solutions de vos collaborateurs. Mais chacun reste libre de combiner les équipements entre les 2 paniers selon ses besoins ou préférences esthétiques.

## PANIER “**SANTÉ**”

**RESTE À  
CHARGE  
ZÉRO**

### Montures

17 modèles de montures adultes de qualité au prix de vente **limité à 30€**

**Remboursement tous les 2 ans** à partir de 16 ans

10 modèles de montures enfants (de moins de 16 ans) de qualité au prix de vente **limité à 30€**

**Remboursement tous les ans** pour les enfants de moins de 16 ans

### Verres

Verres amincis, traitement antireflet et anti-rayures pour tous troubles visuels

## PANIER “**TARIFS LIBRES**”

Il peut y avoir un reste à charge

### Montures

Tous les modèles, toutes les marques, tous les prix

**REMBOURSEMENT TOTAL (SÉCURITÉ SOCIALE + MUTUELLE) PLAFONNÉ PAR LES POUVOIRS PUBLICS À 100€**

### Verres

Toutes les corrections, avec technicité et traitements supérieurs

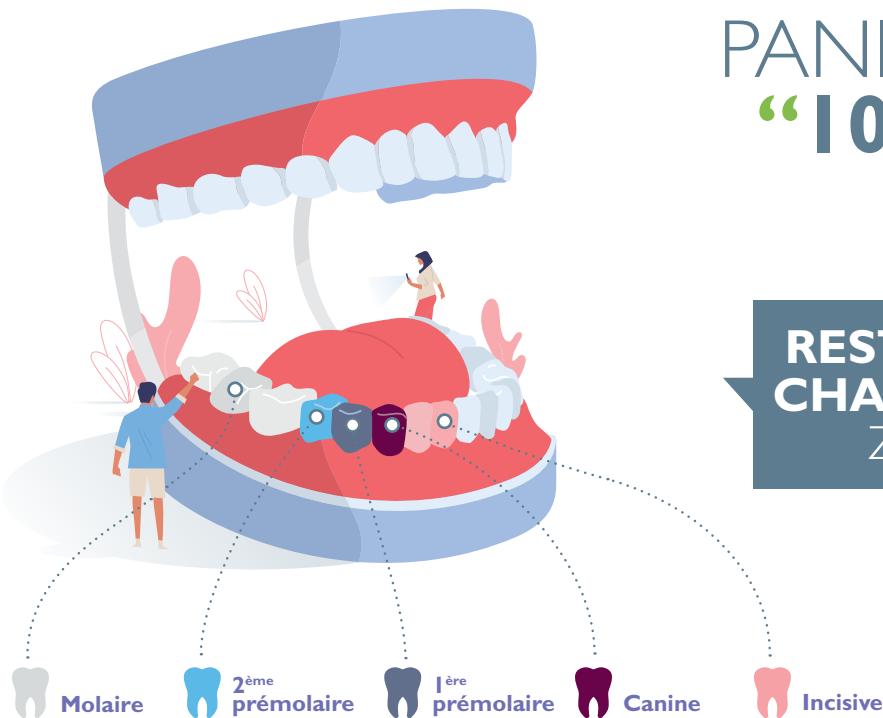


### La vue de ma fille évolue vite : le renouvellement de ses lunettes est-il gratuit ?

Bien sûr, si vous choisissez un équipement « 100% Santé », en plus de bénéficier du remboursement intégral sur une sélection de montures et coloris, la paire de lunettes de votre enfant de moins de 16 ans peut être remboursée tous les ans.



# LE PANIER DENTAIRE



## QUESTIONS DE COLLABORATEURS

### Mes couronnes sont-elles toutes remboursées à 100% ?

Oui... dans le panier « 100% Santé », mais avec des différences selon le matériau utilisé et l'emplacement de la dent.

Le remboursement total des couronnes en céramique blanche concerne uniquement les dents de devant. Les prothèses métalliques, quant à elles, sont sans reste à charge, quelle que soit leur localisation.

Les prothèses dentaires intégralement remboursées, c'est possible !

**Le panier « 100% Santé », intégralement remboursé**, couvre les besoins les plus courants avec un large choix de prothèses sans reste à charge, en fonction de la dent soignée.

Le panier « Tarifs maîtrisés » (plafonnement des prix) et le panier « Tarifs libres » (pas de limite de prix) concernent des prothèses plus sophistiquées. Dans ce cas, un reste à charge pourra exister selon les garanties prévues par la formule MGEN Solutions retenue.

## PANIER “100% SANTÉ”

	Incisive	Canine	1ère prémolaire	2ème prémolaire	Molaire
Couronne céramique zircone	●	●	●	●	○
Couronne céramique hors zircone	●	●	●	○	○
Couronne céramo-métallique	●	●	●	○	○
Couronne métallique	●	●	●	●	●
Bridge céramo-métallique en remplacement d'une incisive	●	○	○	○	○
Bridge métallique	●	●	●	●	●
Prothèse amovible en résine	●	●	●	●	●
Réparation sur prothèse amovible en résine	●	●	●	●	●

● Panier « 100% Santé »  
○ Hors panier « 100% Santé »

### EXEMPLES DE PANIERS “TARIFS MAÎTRISÉS”

Le reste à charge est limité

Couronne céramo-métallique sur la 2<sup>ème</sup> prémolaire

Bridge céramo-métallique sur canines, prémolaires et molaires

### EXEMPLES DE PANIERS “TARIFS LIBRES”

Le reste à charge est plus élevé

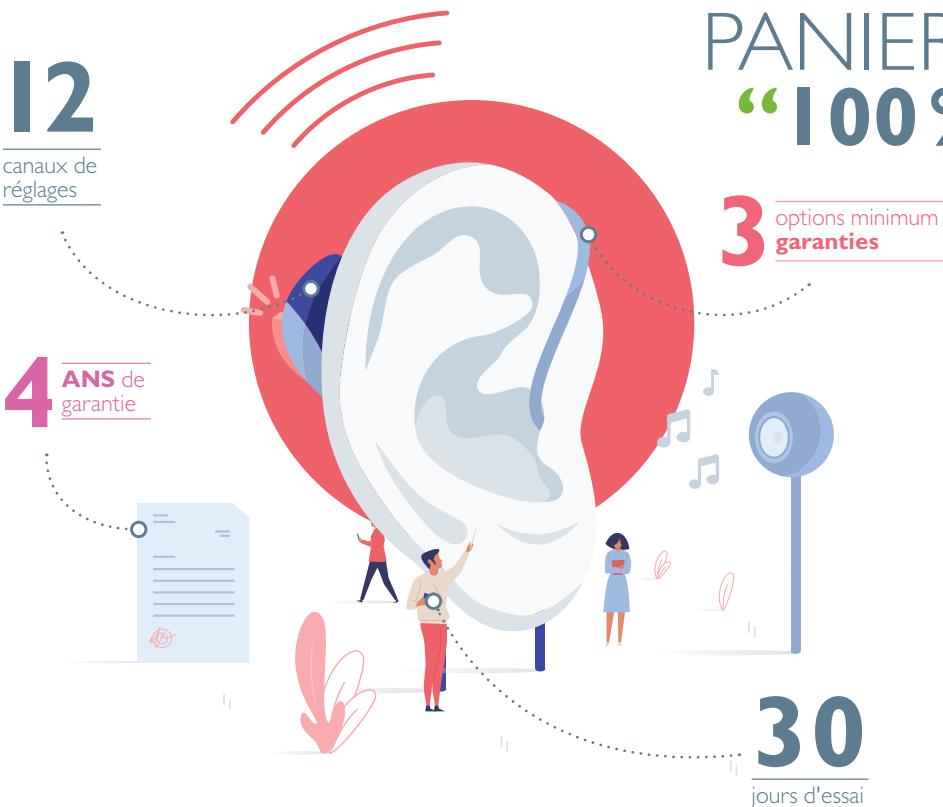
Orthodontie, parodontie, implant, couronne sur implants

Couronne céramo-métallique et céramique sur molaires

Cosmétique dentaire



# LE PANIER AUDILOGIE



## QUESTIONS DE COLLABORATEURS

### Je ne suis pas sûr de mon choix : est-ce que j'ai droit à des essais ?

Oui, avant tout achat, l'audioprothésiste doit vous proposer d'essayer l'appareil pour une durée d'au moins 30 jours. Si l'essai n'est pas satisfaisant, vous avez le droit de demander une nouvelle période d'adaptation probatoire avec un nouvel appareil dans la limite de 45 jours.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'**audioprothésiste devra proposer la solution la plus adaptée aux besoins et au budget de chacun** : un devis « 100% Santé » (classe 1) qui rembourse intégralement l'équipement auditif et éventuellement un devis « Tarifs libres » (classe 2) pour ceux qui souhaitent des prestations supérieures. Dans ce cas, la somme restant à charge sera couverte selon les garanties prévues par la formule MGEN Solutions retenue.

## PANIER “100% SANTÉ”

### RESTE À CHARGE ZÉRO

Aide auditive
30 jours d'essai avant achat
12 canaux de réglages minimum
3 options minimum garanties : systèmes anti-acouphènes, réducteur de bruit du vent, connectivité sans fil...
4 ans de garantie pour défaut de fabrication ou panne
Renouvellement tous les 4 ans

The infographic compares the Panier Tarifs Libres service with the Panier 100% Santé service. It features a large stylized ear in the center. To the left, a figure holds a small device, with the text "PANIER ‘TARIFS LIBRES’" above it. To the right, a figure walks away, with the text "Il y a un reste à charge" above it. Below the ear, a speech bubble contains the text "Aides auditives avec caractéristiques et options spécifiques". To the right of the ear, a speech bubble contains the text "REMBOURSEMENT TOTAL (SÉCURITÉ SOCIALE + MUTUELLE) PLAFONNÉ PAR LES POUVOIRS PUBLICS À 1 700€ PAR OREILLE". A figure walks away at the bottom right.

PANIER “TARIFS LIBRES”

Il y a un reste à charge

Aides auditives avec caractéristiques et options spécifiques

REMBOURSEMENT TOTAL (SÉCURITÉ SOCIALE + MUTUELLE) PLAFONNÉ PAR LES POUVOIRS PUBLICS À 1 700€ PAR OREILLE

### Mon audition se dégrade : quand puis-je renouveler mon équipement sans frais ?

Pour chaque oreille, vous pourrez être remboursé d'une nouvelle aide auditive tous les 4 ans à partir de la date d'achat.

# LE "100 % SANTÉ" QUAND EN BÉNÉFICIER ?

La mise en œuvre du « 100% Santé » a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour être complètement effective au 1<sup>er</sup> janvier 2021. À cette date, les lunettes, les prothèses dentaires et les audioprothèses des paniers « 100% Santé » seront intégralement remboursées pour tous les détenteurs d'une offre complémentaire santé responsable, comme les offres MGEN Solutions.

## QUESTION DE COLLABORATEURS

### Ai-je des démarches à faire pour mon contrat ?

Non. Vous n'avez aucune démarche à faire. MGEN Solutions s'est rapproché de votre employeur pour faire évoluer votre contrat automatiquement en intégrant la réforme « 100% Santé ».

DEPUIS LE  
1<sup>ER</sup> JANVIER 2020



**RAC 0** sur le panier optique  
« 100% Santé »

**RAC 0** sur une partie du panier dentaire « 100% Santé » (couronnes, bridges et appareils amovibles en résine)

Réduction du reste à charge sur le panier audiologie « 100% Santé »

À PARTIR DU  
1<sup>ER</sup> JANVIER 2021



**RAC 0** sur la totalité du panier dentaire « 100% Santé » (couronnes, bridges et appareils amovibles en résine)

**RAC 0** sur le panier audiologie « 100% Santé »

2020

2021

LEXIQUE

**RAC (reste à charge)**  
Somme restant à la charge de l'assuré après remboursement de l'Assurance maladie. Le rôle de la mutuelle est de le réduire au maximum.

**RAC 0 (reste à charge zéro)**  
Remboursement intégral des soins par l'Assurance maladie et la mutuelle.



# **" RESTE À CHARGE ZÉRO "**

## **UNE BELLE IDÉE MUTUALISTE DEVENUE RÉALITÉ**

**Grande cause mutualiste**, l'accès aux soins pour tous trouve sa concrétisation avec la réforme gouvernementale du « 100% Santé ».

Intégrée aux contrats MGEN Solutions, cette réforme est une avancée sociale majeure destinée à mettre fin au renoncement des Français à se soigner, pour des raisons financières, dans les domaines de l'optique, du dentaire et de l'audiologie. Elle vise également à promouvoir une santé plus responsable et plus équitable pour tous.

Le « 100% Santé » ou le « Reste à charge zéro », c'est une bonne nouvelle pour MGEN Solutions. Et c'est une bonne nouvelle pour vos collaborateurs.

Pour en savoir plus, prenez rendez-vous avec votre conseiller au :

**09 72 72 36 66**

(Service gratuit + coût d'un appel local)